



Fuite de mon epouse du domicile conjugal...aider moi

Par **sami**, le **26/01/2012 à 17:16**

Bonjour, rnje me suis marie il y a 2ans avec une femme qui habiter la tunisie en pensant qu elle m aimer vraimentil s avere qu aujourd hui elle ne ma jamais aimer je pense tres sincerement que son but etait d etre sur le territoire francais pour pouvoir benificier de la nationnalitee francaise ,elle viens de quitter le domicile conjugal en me laissant notre fils.....que dois je faire pour avoir la garde de mon enfants qui et agee de 14mois ...je suis aller a la gendarmerie faire constater le fait qu elle soit partis puis pris un rendez vous chez une avocatesachant que cette personne n a aucun revenu et n a pas de toit peut elle avoir la garde de mon fils ...merci a tous de vos reponse ..merci

Par **cocotte1003**, le **26/01/2012 à 19:49**

Bonjour,il faut porter plainte pour abandon du domicile conjugale et faire une demande de divorce pour faute. Vous allez devoir constituer un dossier démontrant que vous assumez depuis son départ la garde de votre fils et que vous vous etes organisé convenablement pour vous occuper de votre fils. Normalement seul un droit de visite par journée et accordé au parent qui n'a pas de domicile, cordialement